



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAPPÉL

Jeudi 7 décembre 2023 à 20h en visioconférence

Vénissieux, le 1^{er} novembre 2023,

Chers amis,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale de l'association Le Sappel qui se tiendra cette année en visioconférence

Jeudi 7 décembre 2023 à 20h

Au delà des points administratifs importants et obligatoires (vote des rapports moraux et financiers), nous souhaitons faire de cette assemblée un temps d'échange et de partage privilégié autour des enjeux que traverse actuellement le Sappel (pèlerinage à Lourdes, réflexion sur l'engagement des personnes du Quart-Monde, exposition des tondos, ...).

Toutes les informations pratiques (lien pour la visioconférence, rapport d'activité, rapport financier, renouvellement d'adhésion) sont sur notre site :

www.Sappel.info/ag

Si vous ne pouvez pas être présent, nous vous invitons à compléter le pouvoir joint à ce courrier.

Nous vous remercions du soutien que vous apportez au Sappel, par le don de temps, par le lien amical et spirituel ainsi que par le soutien financier. Le Sappel s'écrit à partir des plus pauvres, avec vous et grâce à vous.

En cette fin d'année, nous invitons celles et ceux qui le peuvent à débiter ou à poursuivre leur engagement financier pour le Sappel. Il demeure essentiel pour notre mission.

Merci du fond du cœur pour vos soutiens.

Fraternellement,

Jérôme Colrat
Président du Sappel

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SAPPÉL
Jeudi 7 décembre 2023
POUVOIR

NOM : _____ Prénom : _____

Donne pouvoir :

à Monsieur le Président, Jérôme COLRAT

OU

à : _____

Pour me représenter à l'AG et prendre part aux votes en mon nom.

Date : _____ Signature, précédée de la mention "Bon pour pouvoir" :

BULLETIN D'ADHÉSION ET DE DON
Association Le Sappel

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville: _____

Adresse mail : _____

Date : _____ Signature :

Adhésion : 20 €

Abonnement annuel au journal : 12 €

Don : _____ €

Total : _____ €

Adhésion et don en ligne	www.Sappel.info/ag
Don avec reçu fiscal Votre don est déductible de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable au titre de l'impôt sur le revenu. A titre d'exemple, si je donne 200 € cela ne me coûte que 68 € nets.	Chèque à l'ordre de : Association diocésaine de Lyon
Don sans reçu fiscal	Chèque à l'ordre de : Le Sappel
Le Sappel – 299 Chemin de Grange Neuve – 38200 CHUZELLES secretariat@sappel.info / 06 75 11 18 50	
La Fondation Le Sappel fraternité est habilitée à recevoir IFI – LEGS – DONATIONS – Assurance-vie www.Sappel.info/JeDonne	